



BRADERIE PARAME : SAMEDI 24 JUILLET 2021 toute la journée

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PRO

A déposer dans l'un des commerces de Paramé suivants :

Vêtements Roux, Esprit Chaussé ou à renvoyer par courrier accompagné du règlement avant le samedi 17 juillet 2021 à l'adresse suivante : Esprit Chaussé 6 rue des Six Frères Ruellan 35400 St Malo

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Nature de l'activité :

Né(e) le :

Tél :

Adresse Mail :

JOINDRE un extrait Kbis et une copie de votre attestation d'assurances

Fait àle

Signature

TARIF ET EMBLACEMENT : (Les emplacements sont vendus par modules de 2 m incompressibles)

Tarif Pro : 15 euros le module de 2 mètres linéaires

Nombre de modules souhaité:.....

Merci de nous indiquer votre choix d'emplacement : (Numéroter de 1 à 5 par ordre de préférence).

-----Rue Ange Fontan

-----Rue Gustave Flaubert

-----Rue des 6 frères Ruellan

-----Rue de la Gardelle

-----Place Georges Coudray (Place de la mairie)

Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, l'organisation de la braderie se réserve la possibilité de déplacer un stand en cas de raison majeure).

Votre n° d'emplacement vous sera communiqué par mail.

Fait à le

Lu et approuvé

Signature (du représentant légal pour les mineurs) :

La signature du présent document vaut acceptation du règlement de la braderie organisée par Paramé Commerce. Règlement interne sur demande par mail : paramecommerce@gmail.com

Votre inscription ne sera validée que si nous recevons :

- le formulaire d'inscription (correctement rempli), daté, signé et complété des pièces demandées ci-dessus.
- Votre chèque libellé à l'ordre de Paramé Commerce.

Date limite d'inscription par courrier : samedi 17 juillet 2021 16 possibilité de s'inscrire samedi 24 juillet de 6h à 8h dans la limite des emplacements disponibles.

Suite aux dispositions préfectorales imposées, le pass-sanitaire ou un test PCR ou un test antigénique sera OBLIGATOIRE et contrôlé pour tous les exposants et accompagnants majeurs. Aucune installation ne sera possible sans ces éléments. Le port du masque sera également OBLIGATOIRE sur la braderie.

La braderie étant maintenue, malgré ce cas de force majeure, aucun remboursement ne sera exigible si l'exposant choisi de ne pas y participer.